

## **220401 - Elle se convertit secrètement à l'islam et se voit obliger d'éviter le port du voile et l'observance du jeûne du Ramadan**

---

### **question**

Je suis une jeune fille arabe vivant dans un pays étranger. Ma famille n'est pas musulmane mais je me suis convertie secrètement à l'islam il y a environ deux ans. Allah soit loué. Je ne peux pas afficher mon islam actuellement par crainte sur moi-même. J'ai lu dans votre site des questions posées par des gens qui se trouvent dans la même situation que moi-même. Vous leur répondez qu'il n'y a aucun inconvénient à dissimuler sa conversion à l'islam quand on craint sur sa sécurité et que toute personne qui se retrouve dans une telle situation peut se contenter de faire ce qu'elle est en mesure de faire en termes d'obligations. Mon problème à moi est que je souffre de l'idée qu'Allah le Transcendant et Très-haut n'accepterait pas ma foi et ma pratique cultuelle puisque je ne suis pas en mesure de porter le voile ni d'observer le jeûne du Ramadan. Toutefois, je fais de mon mieux pour m'habiller décentement tout en restant incapable de porter le voile de manière à assumer mon statut religieux. Je ne puis pas non plus observer le jeûne du Ramadan parce que, comme je l'ai déjà dit, j'appartiens à une famille arabe non musulmane. Mes parents connaissent bien le Ramadan et si je l'observais, ils le sauraient tout de suite. Quand je peux le faire, je rattrape le mois entièrement après un laps de temps en jeûnant des jours éloignés les uns des autres compte tenu des circonstances.

Je lis fréquemment le Coran et pratique souvent le rappel d'Allah mais je commence à souffrir de mes idées car je pense qu'Allah le Transcendant et Très-haut n'agrèerait pas mes actes cultuels surrogatoires que j'accomplis tout en négligeant d'autres plus importants parce qu'obligatoires, notamment le jeûne du Ramadan et le port du voile. Je crains, à Allah ne plaise, d'avoir l'enfer pour destination finale.

J'espère recevoir votre assistance dans les meilleurs délais possibles. Je crains sur ma foi. J'ai d'autres questions encore mais je ne voudrais pas vous en accabler à moins que vous

me permettiez de les poser? Je m'excuse pour ça. Mais je suis toute seule ici puisque je n'ai pas d'amies musulmanes sur lesquelles je puisse compter. En plus, je crains que l'établissement de relations avec mes consœurs musulmanes d'ici ne révèle ma conversion à l'islam.

### **la réponse favorite**

Louanges

à Allah

Nous

louons Allah Très-haut de vous avoir facilité la découverte

de l'islam

et guidée vers cet immense bienfait et cette grande

divine. Il vous a choisie parmi de nombreux autres. Rendez grâce

à Allah

pour cela car aucun bienfait n'est

aussi important que celui dont Allah Très-haut

vous a gratifié. Les Compagnons (P.A.a)

organisaient des séances , histoire d'évoquer

le bienfait divin que constituait leur orientation vers l'islam.

Le Prophète (Bénédiction

et salut soient sur lui) leur faisait savoir qu'ils

étaient

pour Allah un motif de fierté et

qu'il l'affichait

devant Ses anges. C'est à ce propos que Mouavia (P.A.a) dit: « Le

Messenger d'Allah (Bénédiction

et salut soient sur lui) arriva après

d'un

cercle forméde

ses compagnons assis et leur dit:

-« **Pourquoi**

**vous-êtes**

**vous assis comme ça? »**

-« **C'est**

**pour nous rappeler d'Allah et Le louer de nous avoir guidévers**

**l'islam**

**par Sa grâce. »**

-«**Par**

**Allah, vous ne vous êtes ainsi installés**

**que dans ce but? »**

-«**Par**

**Allah, nous ne nous sommes ainsi réunis**

**que dans**

**le but indiqué. »**

-« **Je**

**ne vous ai pas demandéde**

**le jurer parce que je doutais (de vos intentions) mais c'est**

**que Gabriel m'a informéqu'Allah**

**affichait Sa fiertéde**

**vous devant les anges. »(Rapportépar**

Mouslim,2701).

La

soeur de Bishre ibn al-Harith se rendit compte au cours d'une

nuit que son frère était

plongédans

ses pensées quand elle le quittait..Au matin,

elle revint lui demander sur quoi il pensait toute la nuit..Il lui répondit

en ces termes: **« Je pensais àBishre,**

**le chrétien, àBishre,**

**le juif, àBishre**

**le mage et àmoi-même**

**qui porte le même nom. Et puis je me suis demandéce**

**que j'avais**

**fait pour avoir l'exclusivitéde**

**ce nom. J'ai continuéàréfléchir**

**sur la grâce qu'Il m'a accordéet**

**je L'ai**

**louéde**

**m'avoir**

**inséréparmi**

**Ses privilégiés**

**et vêtu**

**d'un**

**habit réservéàSes amis. »(Sifatou safwah, 2/331)**

Quant

àce

que vous dites àpropos

de votre incapacitéde

porter le voile et d'observer le jeûne

du Ramadan au moment opportun àcause

de la crainte des conséquences de votre révélation

de votre conversion àl'islam

et quant àvotre

recours au rattrapage du jeûne

en dehors du mois indiqué,

tout cela ne représente aucun inconvénient

, s'il  
plait à Allah.  
Celui-ci n'impose à une  
âme  
ce qui dépasse ses capacités.  
Les ulémas  
(Puisse Allah leur accorder Sa miséricorde)  
se sont prononcés sur des cas pareille à votre  
et ont autorisé aux concernés,  
en cas de contrainte, plus que ce que vous avez fait.  
Cheikh  
al-islam, Ibn Taymiyah (Puisse Allah lui accorder Sa  
miséricorde) a dit: «Celui  
qui, tout en résident en pays mécréant,  
reçoit l'appel  
du Prophète (Bénédiction  
et salut soient sur lui) et sait qu'il  
est le messager d'Allah et le croit, adhère  
à la révélation  
qui lui est faite et craint Allah dans la mesure du possible, à l'instar de Négus  
et d'autres,  
mais ne peut pas immigrer en terre d'islam  
ni appliquer la totalité de  
ses lois parce qu'empêché de  
quitter les lieux et de pratiquer ouvertement sa foi, et ne dispose de personne  
pour lui apprendre toutes les lois de l'islam,  
une telle personne est une croyante admissible au paradis. Tel fut le cas du  
croyant de la famille de Pharaon devant le peuple de ce dernier et le cas de sa  
femme. C'est encore le cas du véridique  
Josèphe

(PS) avec les Egyptiens. Ces derniers étaient des infidèles et le croyant ne pouvait pas appliquer auprès d'eux tout ce qu'il savait de la religion de soumission envers Dieu. Toutefois, il est vrai qu'il les invita à adhérer à la foi en l'unicité absolue d'Allah et ils refusèrent de répondre à son appel.

Le Très-haut dit à propos de ce croyant: «Certes, Joseph vous est venu auparavant avec les preuves évidentes, mais vous n'avez jamais cessé d'avoir des doutes sur ce qu'il vous avait apporté. Mais lorsqu'il mourut, vous dites alors: **«Allah n'enverra plus jamais de Messenger après lui»**. Ainsi Allah égare-t-Il celui qui est outrancier et celui qui doute. »(Coran,40:34) Il en fut de même pour le Négus. Bien que régissant sur des chrétiens, ils ne le suivirent pas en masse dans sa conversion à l'islam car seul un groupe d'entre eux se joignit à lui. Voilà pourquoi , à son

décès, il n'y  
avait là personne  
pour lui faire la prière des morts. Le Prophète  
(Bénédiction  
et salut soient sur lui) le lui fit depuis Médine après  
avoir fait sortir les musulmans et les avoir placés  
en rangs pour leur apporter la nouvelle et diriger la prière.

Au sortir de celle-ci, il leur dit: **«Votre  
pieux frère d'Abyssine  
vient de mourir. »**

Beaucoup  
de lois musulmanes, sinon la plupart, n'avaient  
pas pu être appliquées  
par lui car il n'en avait pas la capacité.

Il n'a  
pas émigré ni n'a  
combattu pour l'islam ni n'a  
fait le pèlerinage. En plus, il est rapporté qu'il  
n'a  
pas jeûné le  
mois de Ramadan car son peuple l'aurait  
su et désapprouvé alors  
que lui ne pouvait pas s'opposer  
à eux.

Nous savons certainement qu'il  
ne pouvait leur appliquer le Coran dans sa gouvernance. Le Négus  
et ses pareils seront heureux au paradis, même  
s'ils  
n'ont  
pas appliqués

lois de l'islam dans les domaines où ils  
ne pouvaient pas le faire.

En  
somme, tous les musulmans sont d'avis  
que celui vit en terre infidèle  
tout en étant croyant mais incapable d'émigrer n'est  
tenu de se conformer qu'aux les lois qu'il  
peut appliquer et , même ce qu'il  
applique , il le fait dans la mesure du possible. »Voir Mihadj as-sunna  
an-nabawiyyah par Cheikh al-islam Ibn Taymiyyah, vol.5 p.111-125.

Cela  
dit, vous pouvez envoyer autant de question que vous voudrez car nous serions  
très  
heureux de pouvoir vous aider à connaître  
votre religion. C'est notre travail que nous  
accomplissons autant que faire se peut. Puisse Allah nous assister tous à faire  
ce qu'Il  
aime et agréé. Puisse -t-Il nous raffermir dans l'islam  
jusqu'au  
moment où nous Le rencontrerons. Puisse-t-Il  
vous permettre de vous retrouver dans un pays plus vaste et dans un endroit  
plus sûr  
où vous  
puissiez vous conformer aux lois de votre religion comme vous voulez le faire.

Allah  
le sait mieux.